



# Assemblée générale

Distr. limitée  
1<sup>er</sup> décembre 2011  
Français  
Original : anglais

Soixante-sixième session

## Deuxième Commission

Point 17 b) de l'ordre du jour

**Questions de politique macroéconomique :**  
**système financier international et développement**

**Projet de résolution déposé par le Vice-Président de la Commission,  
M. Denis Zdorov (Biélorus), à l'issue de consultations tenues  
sur le projet de résolution A/C.2/66/L.7**

### **Lutter contre la volatilité extrême des cours sur les marchés alimentaires et sur les marchés financiers et marchés des produits de base connexes**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui dispose que toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être, y compris l'alimentation, la Déclaration universelle pour l'élimination définitive de la faim et de la malnutrition<sup>1</sup> et la Déclaration du Millénaire<sup>2</sup>, en particulier l'objectif 1 du Millénaire pour le développement, qui est d'éliminer l'extrême pauvreté et la faim d'ici à 2015,

*Ayant à l'esprit* la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale et le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation<sup>3</sup>, ainsi que la Déclaration du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire<sup>4</sup>, qui s'est tenu du 16 au 18 novembre 2009,

*Rappelant* sa résolution 56/210 B du 9 juillet 2002, dans laquelle elle a souscrit au Consensus de Monterrey de la Conférence internationale sur le financement du développement<sup>5</sup>, et rappelant également le Plan de mise en œuvre

<sup>1</sup> *Rapport de la Conférence mondiale de l'alimentation, Rome, 5-16 novembre 1974* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.75.II.A.3), chap. I.

<sup>2</sup> Voir résolution 55/2.

<sup>3</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Rapport du Sommet mondial de l'alimentation, 13-17 novembre 1996* (WFS 96/REP), première partie, appendice.

<sup>4</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, document WSFS 2009/2.

<sup>5</sup> *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.



du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg »)<sup>6</sup>,

*Rappelant également* la Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey<sup>7</sup>,

*Rappelant en outre* la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, et son document final<sup>8</sup>,

*Prenant note* des activités menées par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, notamment le Comité sur la sécurité alimentaire mondiale, et par la CNUCED, en particulier ses activités récentes sur la financiarisation des marchés des produits de base,

*Prenant note également* des initiatives récentes qui ont pour objectif d'aider les gouvernements, les entreprises et les agriculteurs à réduire les risques liés à la volatilité extrême des prix des aliments et à améliorer leur aptitude à gérer ces risques, en particulier dans les pays les plus pauvres,

*Consciente* qu'il faut soutenir une action globale et coordonnée afin de s'attaquer aux causes multiples et complexes de l'instabilité excessive des cours des produits alimentaires et des produits de base connexes sur les marchés financiers,

*Profondément préoccupée* par la volatilité extrême des prix des produits de base et par ses conséquences pour la sécurité alimentaire et le développement durable dans les pays en développement et, en particulier, par le fait que de nombreux pays en développement et pays en transition tributaires des produits de base restent extrêmement vulnérables aux fluctuations excessives des cours, et considérant qu'il faut améliorer la réglementation, le fonctionnement et la transparence des marchés financiers et des marchés des produits de base afin de remédier à la volatilité excessive des cours de ces derniers,

*Déclarant de nouveau* que le système financier international doit promouvoir une croissance économique soutenue, profitant à tous et équitable, un développement durable et l'élimination de la faim et de la pauvreté dans les pays en développement, tout en permettant de mobiliser de façon cohérente toutes les sources de financement du développement,

*Prenant acte* du rapport du Secrétaire général, intitulé « Développement agricole et sécurité alimentaire : progrès réalisés dans la mise en œuvre des décisions du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire », dans lequel le Secrétaire général met l'accent sur le développement considérable de la financiarisation des marchés des produits de base depuis 2004, comme en témoigne l'augmentation du volume des investissements financiers effectués sur les marchés des dérivés liés au cours des produits de base, et sur le fait que ce phénomène est préoccupant car les activités des investisseurs financiers tendent à éloigner les prix des niveaux

---

<sup>6</sup> *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 2, annexe.

<sup>7</sup> Résolution 63/239, annexe.

<sup>8</sup> Résolution 3/303, annexe.

correspondant à la réalité du marché et ont des répercussions tant sur les producteurs que sur les consommateurs<sup>9</sup>,

*Prenant acte également* du rapport intitulé « Volatilité des prix sur les marchés agricoles et alimentaires : réponses politiques », publié par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole, le Fonds monétaire international, l'Organisation de coopération et de développement économiques, la CNUCED, le Programme alimentaire mondial, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce, l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires et l'Équipe de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, le 2 juin 2011,

1. *Apprécie* l'initiative de M. Leonel Fernández Reyna, Président de la République dominicaine, intitulée « Forger un consensus international pour réduire la volatilité excessive des cours et la spéculation sur les marchés des produits de base »;

2. *Souligne* qu'il convient de prendre des mesures énergiques en vue de réduire la volatilité extrême des prix des denrées alimentaires, tout en sachant que ses causes ne sont pas encore bien comprises et que de nouveaux travaux de recherche sont nécessaires, et souligne à cet égard qu'il faut promouvoir une plus grande transparence et la diffusion d'informations sur les marchés à tous les niveaux;

3. *Souligne* qu'il importe de disposer d'informations actualisées, précises et transparentes pour aider à lutter contre la volatilité extrême des cours des produits alimentaires et prend note à cet égard du Système d'information sur les marchés agricoles hébergé par la Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et exhorte les organisations internationales concernées, les acteurs du secteur privé et les gouvernements d'assurer la diffusion auprès du public de produits d'information à jour et de qualité sur les marchés alimentaires;

4. *Prie* son président de convoquer, à sa soixante-sixième session, un débat thématique de haut niveau, qui se tiendra en séance plénière et auquel participeront les États Membres, des experts indépendants et d'autres acteurs concernés, en vue de promouvoir un échange de vues sur la réduction de la volatilité extrême des prix sur les marchés alimentaires et sur les marchés financiers et marchés des produits de base connexes, en tenant compte des travaux pertinents réalisés aux niveaux national, régional et international;

5. *Invite* tous les organismes compétents du système des Nations Unies et autres organismes internationaux, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et la CNUCED, ainsi que les institutions des Nations Unies et organisations internationales compétentes à participer activement au débat thématique de haut niveau et à poursuivre leurs travaux de recherche et leurs études sur la question;

6. *Reconnaît* qu'il importe, dans le cadre de ce dialogue, de prendre en considération les besoins des pays en développement et souligne qu'il convient d'accorder une attention spéciale aux besoins des pays en développement importateurs nets pour les aider à lutter contre la volatilité extrême des cours sur les

---

<sup>9</sup> A/66/277, par. 10.

marchés alimentaires et sur les marchés financiers et marchés des produits de base connexes pour assurer leur sécurité alimentaire;

7. *Prie* le Secrétaire général de tenir compte des textes issus du débat thématique de haut niveau dans les rapports qui seront présentés à ce sujet au titre de la question intitulée « Questions de politique macroéconomique ».

---